

MANDAT pour le dépôt de dossiers - Plan Stratégique National (PSN)

Je soussigné(e), _____

demeurant _____

agissant en qualité de _____

donne pouvoir à _____

demeurant _____

à l'effet de :

- réaliser en mon nom propre ou au nom de la structure dont je suis le représentant légal, et transmettre sur SAFRAN une demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre du PSN, auprès de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de Mayotte, pour le projet suivant :

Nom du projet : _____

Fiche intervention du PSN : _____

Montant indicatif du projet : _____

Montant indicatif de l'aide demandée : _____

- le cas échéant, répondre en mon nom aux sollicitations de la DAAF concernant le dépôt de pièces complémentaires et de transmettre tous les documents et fichiers nécessaires à la complétude et à la programmation du dossier de demande d'aide ;
- transmettre le(s) demande(s) de paiement sur SAFRAN en mon nom.

En tant que mandant, je reste :

- Le seul bénéficiaire de la demande de subvention effectuée et serais responsable, à ce titre, de signer la convention juridique attributive de l'aide,
- En charge du suivi et de la menée à bien du projet indiqué ci-avant, ainsi que de tous les droits et obligations afférents à sa mise en œuvre, tels qu'ils seront précisés dans le cadre de la convention juridique qui pourra m'être proposée si le dossier est validé et dans le PSN.
- Le mandant s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution de sa mission par le mandataire, notamment en lui fournissant les instructions, pièces et documents nécessaires.
- Il s'engage à informer le mandataire de tout élément nouveau susceptible d'affecter sa mission.
- Le mandant sera tenu d'exécuter les engagements contractés par le mandataire, conformément au présent mandat, sauf motif légitime. En revanche, il ne sera pas tenu par les engagements pris par le mandataire au-delà ou en dehors des termes de son mandat, sauf pour ceux qu'il aurait ratifié expressément et par écrit.
- Le mandant s'engage à informer le service instructeur en cas de révocation du contrat de mandat.

Le mandataire est responsable de :

- renseigner la demande d'aide et la/les demandes de paiement et de les transmettre dans SAFRAN,
- transmettre les pièces justificatives nécessaires aux demandes,

Une copie de ce mandat doit être transmise via SAFRAN lors de la transmission de la demande d'aide, avec les pièces d'identité du mandant et du mandataire.

- répondre à la DAAF concernant les éléments complémentaires demandés,
- informer le mandant à chaque étape de la vie du dossier de subvention.

Assurance responsabilité civile :

Le mandataire doit contracter une assurance de responsabilité civile qui couvrira les préjudices susceptibles de découler d'une constitution ou d'une transmission incorrecte d'un dossier de subvention FEADER.

Confidentialité :

Le mandataire s'engage à respecter la confidentialité des données qui seront fournies par le mandant ainsi que celles auxquelles il pourrait avoir accès via le téléservice de dépôt de la demande d'aide et de paiement FEADER et à ne pas les utiliser pour d'autres finalités que la délégation confiée par le mandant.

Le traitement des données a pour objet la gestion des aides relatives au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ceci, conformément aux dispositions de l'article n°6.1. (c) du Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD (du 27 avril 2016/679)

Extinction du mandat :

Le mandat cessera de plein droit, immédiatement, en cas de décès ou perte de capacité de l'une ou l'autre des parties.

Le mandat pourra être révoqué par la partie qui le souhaite, à tout moment, par lettre recommandée.

Fait en deux exemplaires originaux à [ville de résidence], le [date]

(Signature du mandant)

(Signature du mandataire)

Précédée de la mention manuscrite

Précédée de la mention manuscrite

« Bon pour mandat »

« Bon pour acceptation du mandat »